

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 15 MARS 2016 A 20 H 15**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Seize, le **15 MARS A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**16 mars 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**2<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme PANOWENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BRIGEOT Claude, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Convention à signer de déclaration  
de projet dans le cadre du PLU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. TARDIEU François	à	Mme LAVAL Christiane

N° 14/2016

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint Délégué, présente au Conseil Municipal le projet de convention à signer avec le cabinet TOPOS Urbanisme pour mener à bien une déclaration de projet concernant l'installation d'une activité industrielle sur la zone classée Nx de notre PLU, sise sur le Macania. Le cabinet TOPOS Urbanisme à 67210 Bernardwiller qui a travaillé sur notre PLU propose de réaliser cette procédure pour un montant de 3 800 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à :

- Autoriser le Maire à signer cette convention,
- Autoriser le Maire à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de la convention, la dépense intervenant sur le budget communal, à l'opération 710 à l'article 202 fonction 820.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,